

AFFAIRE N° 23. - Maison de la Culture (rapporteur M. DIJOUX)

Le MAIRE. - La parole est à M. le Rapporteur.

Après une intervention de M. DIJOUX, le Maire reprend la parole.

Mesdames et Messieurs, je dois vous dire d'une manière très précise, que ces plans ont été établis à la suite d'un entretien que j'ai eu avec M. SONREL et M. BIASINI en Juin dernier.

Le terrain a été choisi par une commission dont faisaient partie: M. Reydellet - M. de Lacroix - M. Allaire ... et nous avons visité tous les terrains disponibles à Saint-Denis, notamment le terrain qui se trouve à l'Est du Cimetière des Volontaires, le terrain Blay, le terrain Vinson, le terrain sur lequel doit être construite la Cité Sociale; aucun n'a été retenu par M. SONREL. Quant au terrain sis à l'Ouest de l'Hôtel de Ville, ses limites étaient trop étroites pour abriter une Maison de la Culture. C'est ainsi que nous avons été amenés au fur et à mesure de nos démarches et de nos recherches à utiliser une partie du front de mer qui, d'après M. l'Architecte, devait être préféré comme terrain.

Il est certain qu'une Maison de la Culture va, dans une certaine mesure, alourdir le front de mer, mais d'un autre côté cet avant-projet de M. SONREL a été étudié en regard à la superficie que nous mettons à sa disposition. Je crois que les idées de M. SONREL sont très valables et que nous aurions intérêt à ne pas discuter plus avant plus avant puisque nous ne pouvons pas lancer l'opération en 1968.

Voici ce que dit la notice descriptive:

" La Maison de la Culture de Saint-Denis de la Réunion est destinée à l'ensemble de la population de la Ville.

"

" Il a semblé important de la situer en un lieu facile d'accès, central et traditionnellement fréquenté.

"

" C'est pourquoi, il a été prévu de l'implanter sur le bord de mer, à l'extrémité de la rue Jean Chatel, dans les jardins, à côté de la piscine.

"

" La Maison de la Culture est ouverte en permanence à ceux qui désirent s'informer du développement des arts, des lettres, de la musique et des sciences. Ils doivent trouver, à la bibliothèque, à la discothèque les documents qu'ils recherchent et des réponses à leurs problèmes, au cours de discussions-causeries ou conférences qui seront organisées.

"

" Des salles sans affectation spéciale doivent être prévues afin de répondre aux activités, souhaitées par les usagers et imprévisibles a priori.

"

" Des salles d'expositions diverses sont prévues pour des expositions de peinture, sculptures ou objets ethnographiques.

"

Enfin, des spectacles de toute nature, dramatiques ou lyriques, des projections cinématographiques, doivent être données devant un vaste public; les données de la vie culturelle à la Réunion imposant certaines dispositions particulières qui font l'objet des présentes propositions.

L'ensemble des locaux est disposé en un rez-de-chaussée surélevé auquel on accède par un vaste perron.

Dans l'entrée se trouve le bureau d'accueil et de renseignements précédant les bureaux de l'administration.

Le public accède aussitôt après dans un vaste hall - foyer distribuant tous les centres d'activités. On trouve d'abord une bibliothèque et une salle audio-visuelle, radio - T.V. d'écoute publique suivie de commentaires et discussions sur les programmes.

Viennent deux groupes de salles superposées, accessibles soit en montant, soit en descendant un demi-étage. Les unes sont réservées aux garçons, les autres aux filles, pour toutes sortes d'activités allant des clubs de cinéma d'essai par exemple jusqu'à la construction de modèles réduits ou autre travail manuel artisanal ou encore pour les filles à l'information ménagère.

On trouve ensuite les portes d'accès à la scène et à la salle de théâtre que nous retrouverons plus loin.

Le centre du hall-foyer est occupé par des groupes de fauteuils pour la conversation et par un snack-bar servant des boissons non alcoolisées et des repas sommaires. Une vaste terrasse ouverte sur la mer prolonge en plein air ce hall et permet d'y disposer des expositions de sculptures par exemple.

Les jardins se prolongent jusqu'à la promenade du bord de mer.

Revenons au théâtre. La saison théâtrale à Saint-Denis est relativement courte. Il est donc important si l'on construit un théâtre répondant aux exigences d'une présentation irréprochable du répertoire, de ne pas laisser de nombreux mois cette importante construction sans emploi.

Aussi est-il prévu une série de dispositions répondant à cet impératif.

La scène du théâtre est de forme et de dimensions classiques, avec cintres et dessous, afin de recevoir des spectacles de tournées mis en scène sur d'autres plateaux traditionnels. Ceci n'excluant nullement toutes recherches scéniques qui pourraient être élaborées à Saint-Denis.

" La particularité de ce projet réside dans la possibilité de trans-
" former cette scène entre les saisons théâtrales en salle de réunion ou d'ex-
" positions, de vastes dimensions. Les accès pour le public et un éclairage
" naturel spécial sont prévus à cet effet.

" De même du côté du public, l'assemblée prévue pour 800 places
" peut se réduire facilement en une petite salle de 400 places d'un usage
" beaucoup plus fréquent pour ne pas dire constant.

" Ainsi, aux époques hors-saisons théâtrales, la Maison de la Culture
" disposera d'une petite salle de conférence ou de musique avec estrade
" devant le rideau de fer qui la sépare de la scène.

" Celle-ci étant à ce moment une grande salle d'exposition indépen-
" dante.

" Bien entendu sont également prévus, fosse d'orchestre, cabines
" de projection, de son et de lumière, réservé à décors et loges d'artistes.
" Ces dernières sont prévues dans un rez-de-chaussée bas sous le hall et
" sont éventuellement utilisables à une autre fin si nécessaire.

" Un logement de concierge et les sanitaires du public complètent
" cet ensemble.

" Quant aux façades, la présente étude n'indique que l'aspect gé-
" néral. Elles sont traitées en matériaux naturels. Les couvertures sont prévues
" en terrasses;

" Le jeu des volumes des différents éléments de la construction
" constitue l'élément plastique essentiel de cet ouvrage.

" Cette réalisation est volontairement prévue dans un esprit d'effi-
" cience, sans emphase, en vue du service à rendre".

Je crois que les projets répondent à nos préoccupations. Toutefois,
je demande à la Commission d'Urbanisme et dans la présentation de la fa-
çade notamment est-ce de l'avis de l'Architecte?

Il me semble que certains bureaux manquent de largeur mais là
l'Architecte m'a dit: " Vous rectifierez suivant vos besoins."

Voici, Mesdames et Messieurs ce que j'avais à vous dire sur la
présentation de ce dossier et sur le rapport qui vous a été soumis.

Je donnerai la parole à celui d'entre vous qui voudra bien la deman-
der.

M. EVAN. - Le rapport est très pertinent, mais je crains que
si nous voulons trop modifier nous resterons encore très longtemps sans
Maison de la Culture.

Le MAIRE. - Je vous demanderai, si vous êtes d'accord et
à M. DIJOUX puisqu'il est le rapporteur, que nous prenions aujourd'hui un
vote de principe et que nous demandions à la Commission de l'Urbanisme de
faire un rapport complet.

Je précise, il s'agit du dossier que j'ai rapporté de Paris il y a
trois ou quatre semaines.

M. GALLARD, - J'estime que le bâtiment en cause est situé sur une route de grand centre, entouré de jardins, donc il me semble que l'endroit n'est pas tellement défavorable et nous devons protéger le front de mer. La digue actuelle est peut être assez puissante mais au cas où il y aurait une brèche nous devons la reconstruire.

Le MAIRE, - Je vous prie de noter qu'en ce qui concerne le voisinage de la mer, et là la question est très juste, les matériaux qui seront employés répondront à cette question et l'orientation est déjà prévue pour que l'édifice nen souffre pas.

Mesdames et Messieurs, adoptez-vous les propositions faites par le Maire?

Adopté à l'unanimité.

Il est toutefois demandé à la Commission de l'Urbanisme de présenter un rapport circonstancié sur cette affaire.